



Programme *Seniors en Vacances* 2012 Cahier des charges pour les offres de séjours

L'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances développe, dans le cadre de son action sociale, le programme *Seniors en Vacances* avec pour objectifs :

- D'augmenter le nombre de personnes âgées à revenus modestes partant en vacances. A ce titre, l'ANCV prend en charge 50% du coût du séjour des personnes éligibles à l'aide.
- Contribuer à l'allongement de la saison touristique pour les professionnels du tourisme et des loisirs engagés dans le programme.

Les séjours sont proposés :

- Aux groupes constitués par des porteurs de projets : collectivités territoriales, associations ou organismes sociaux...
- Aux individuels inscrits au programme directement auprès de l'ANCV. L'organisation de leur séjour se déroule sous la forme de groupes d'individuels regroupés.

Le présent cahier des charges est destiné à fixer les **conditions minimales** dans lesquelles des professionnels du tourisme et des loisirs peuvent proposer des séjours entrant dans le cadre du programme *Seniors en Vacances* et à décrire succinctement l'équipement proposé.

L'ANCV sélectionnera au maximum 150 équipements participant au programme, dont au moins 15 nouveaux, en s'appuyant sur les critères suivants :

- La conformité législative des équipements
- La qualité de l'hébergement
- La destination proposée
- Le contenu du programme des séjours

1. LES CONDITIONS PREALABLES

Les professionnels du tourisme et des loisirs proposant une offre de séjours doivent :

- ❑ Etre conventionnés avec l'ANCV pour accepter les Chèques-Vacances en paiement,
- ❑ Posséder un compte bancaire en France,
- ❑ Etre en conformité avec la législation relative à la vente de séjours (l'immatriculation...).

Les hébergements proposés dans les offres de séjours doivent:

- ❑ Etre adaptés aux personnes ayant des difficultés de déplacement/mobilité : mise à disposition de chambres situées de plain pied ou en étage desservies par ascenseur,
- ❑ Etre situés à moins de 15 km d'un centre médical,
- ❑ Avoir un classement 2 étoiles minimum ou similaire, pour les villages de vacances (pour ceux qui n'auraient pas effectué les démarches pour être classés en « étoile », le classement Loisirs de France sera pris en compte), les hôtels, les campings, et les gîtes.

Les équipements seront retenus en fonction :

- ❑ De la variété des destinations,
- ❑ De la variété des programmes d'activités et d'excursions,
- ❑ Des dates de séjours proposées couvrant une large partie de l'année,
- ❑ Du nombre d'équipements sur les mêmes zones touristiques. Il sera limité afin d'éviter une trop grande concentration et de permettre au maximum de professionnels du tourisme de proposer des équipements,
- ❑ Du nombre de personnes accueillies dans le cadre du programme lors des années antérieures,
- ❑ De leur labellisation « Tourisme et Handicap »,
- ❑ Du respect des exigences du cahier des charges et de la convention 2011.

Les offres de séjours sont proposées par les professionnels du tourisme et des loisirs aux conditions suivantes :

- ❑ Les séjours ont lieu toute l'année sauf la période du 30/06/2012 au 31/08/2012,
- ❑ Chaque offre, associée à une structure d'hébergement, doit obligatoirement être accessible à des groupes constitués (GC) et à des groupes d'individuels regroupés (GIR),

❑ Les dates pour les GC et les GIR sont librement définies par le professionnel du tourisme et des loisirs et pourront être proposées tout au long de la saison. Toutefois pour chaque structure d'hébergement au moins un séjour destiné aux GIR doit être proposé sur la période avril-juin et un autre sur la période septembre – octobre,

❑ Pour les groupes constitués **le nombre *minimum* d'inscrits requis** par les professionnels du tourisme et des loisirs est **compris entre 10 et 30 personnes**,

❑ Pour les groupes d'individuels regroupés, **le nombre *minimum* d'inscrits requis** par les professionnels du tourisme et des loisirs est de **10 personnes**.

2. LES OFFRES DE SEJOURS

Les professionnels du tourisme et des loisirs peuvent proposer, au choix, l'une des deux offres ci-dessous ou les deux :

➤ **Offre 1 : 8 jours / 7 nuits « tout compris »**

La durée des séjours est de 8 jours / 7 nuits : arrivée en fin d'après-midi, départ après le petit-déjeuner, panier repas fourni.

Le prix du séjour comprend :

- ❑ Le transfert depuis la gare ou l'aéroport le plus proche jusqu'au lieu d'hébergement (transfert regroupé pour les GIR),
- ❑ La pension complète (repas complets et équilibrés, fruits et légumes tous les jours, vin aux repas et café à midi inclus),
- ❑ La fourniture du linge de toilette et des draps, lits et ménage faits à l'arrivée,
- ❑ Des hébergements aux conditions suivantes (plusieurs possibilités) :
 - chambre double, sanitaires privatifs,
 - appartement de deux chambres, sanitaires à partager (maximum une personne par chambre),
 - chambre individuelle, sanitaires privatifs
 - Les lits superposés ou en mezzanine ne seront pas proposés
- ❑ Un programme d'animations et d'excursions :
 - 1 excursion d'une journée ou 2 excursions d'une demi-journée (entrées et visites guidées) avec un repas au restaurant,
 - le transport et l'accompagnement de l'excursion,
 - 2 animations ou activités adaptées aux personnes âgées et proposées pour chaque jour, en dehors des périodes d'excursions,
 - 7 soirées animées,
- ❑ Le ménage de fin de séjour
- ❑ Tous les frais administratifs (frais de dossier, adhésion, commission...)

Tarif : 360 € TTC par personne
Pour les bénéficiaires d'une aide à la personne de l'ANCV,
Prix de vente : 360 € - 180 € d'aide = 180 €

Le prix ne comprend pas :

- la taxe de séjour
- le supplément chambre individuelle, le cas échéant avec un supplément de **20 % maximum** par rapport au tarif

➤ **Offre 2 : 5 jours / 4 nuits « tout compris »**

La durée des séjours est de 5 jours / 4 nuits : arrivée en fin d'après-midi, départ après le petit-déjeuner, panier repas fourni.

Le prix du séjour comprend :

- ❑ Le transfert depuis la gare ou l'aéroport le plus près jusqu'au lieu d'hébergement (transfert regroupé pour les GIR),
- ❑ La pension complète (repas complets et équilibrés, fruits et légumes tous les jours, vin aux repas et café à midi inclus),
- ❑ La fourniture du linge de toilette et des draps, lits et ménage faits à l'arrivée,
- ❑ Des hébergements aux conditions suivantes (plusieurs possibilités) :
 - chambre double, sanitaires privatifs,
 - appartement de deux chambres, sanitaires à partager (maximum une personne par chambre),
 - chambre individuelle, sanitaires privatifs
 - Les lits superposés ou en mezzanine ne seront pas proposés
- ❑ Un programme d'animations et d'excursions :
 - 1 excursion d'une journée ou 2 excursions d'une demi-journée (entrées et visites guidées) avec repas au restaurant,
 - le transport et l'accompagnement de l'excursion,
 - 2 animations ou activités adaptées aux personnes âgées et proposées pour chaque jour, en dehors des périodes d'excursions,
 - 4 soirées animées,
- ❑ Le ménage de fin de séjour,
- ❑ Tous les frais administratifs (frais de dossier, adhésion, commission...)

Tarif : 300 € TTC par personne
Pour les bénéficiaires d'une aide à la personne de l'ANCV,
Prix de vente : 300 € - 150 € d'aide = 150 €

Le prix ne comprend pas :

- la taxe de séjour
- le supplément chambre individuelle, le cas échéant, avec un supplément de **20 % maximum** par rapport au tarif

3. LES PROPOSITIONS D'OFFRES DE SEJOURS

Les professionnels du tourisme et des loisirs souhaitant participer au programme Seniors en Vacances 2012, doivent avant le 1^{er} juillet 2011 :

Accepter et retourner le cahier des charges 2012, à l'ANCV, complété, paraphé et signé pour chaque équipement proposé,

Soumettre à l'ANCV leurs offres complètes (descriptif des équipements, propositions de programmes et dates de séjours) via le site Extranet : <http://seniors.ancv.com> à l'aide des identifiants et mot de passe déjà fournis.

Pour les nouveaux professionnels du tourisme et des loisirs, la procédure sera précisée en nous contactant sur l'adresse offres-sev2012@ancv.fr.

En cas de difficultés techniques, une hotline est à votre disposition au 0820 00 00 92 (0.15€ par minute).

Depuis 2009 l'ANCV édite un catalogue sur les offres de séjours du programme *Seniors en Vacances*. Afin d'amplifier sa publication, une contribution de 100€ est demandée à chaque professionnel sélectionné dans l'offre 2012.

4. INFORMATIONS SUR L'EQUIPEMENT PROPOSE

NOM DU RESEAU :

NOM DE L'EQUIPEMENT :

VILLE :.....

DEPARTEMENT :

Description de l'équipement (Cocher si vous disposez des éléments suivants ou si vous proposez les prestations suivantes) :

- ✓ Adaptation de l'équipement aux personnes ayant des difficultés de déplacement/mobilité
 - Chambres situées de plain pied (sans marche ni seuil)
 - Ascenseur desservant tous les logements
 - Disposition des lits : tous au sol
 - Salle de restauration au rez de chaussée Salle d'animation au rez de chaussée
- Distance entre la salle de restauration et les logements les plus éloignés :
 - < à 50m entre 50m et 100m > à 100m
- Dénivelé à faible déclivité (5% maximum) pour accéder aux parties communes et aux logements
- Cheminements extérieurs avec un revêtement dur et plat pour accéder aux parties communes et aux logements

- ✓ Centre médical situé à moins de 15 kilomètres de votre structure
 - Un médecin sur place
 - Hôpital / Clinique
 - Un médecin généraliste
 - Autre :

- ✓ Equipements de la structure
 - ((Espace clôturé
 - ((Parcours de santé aménagé
 - ((Parking (fermé ou surveillé) réservé aux usagers
 - ((Espace Forme (jacuzzi, sauna...)
 - ((Boutique interne avec produits de 1ère nécessité
 - Piscine utilisable pendant les périodes proposées
 - Boutique interne destinée la vente de produits locaux
 - Piscine chauffée toute saison

- ✓ Restauration : Tout assiette Mix assiette/buffet Exclusivement buffet

- ✓ Supplément chambre individuelle :
 - Gratuité Selon les séjours Seniors en Vacances Sur tous les séjours

- ✓ Supplément chambre individuelle par jour :

- ✓ Acceptez-vous, à titre exceptionnel, des groupes constitués à effectif réduit (L'ANCV souhaite notamment développer le départ de petites structures telles que les Etablissements d'Hébergements de Personnes Agées Dépendantes)..... OUI NON

- Nombre de chambres adaptées aux personnes à mobilité réduite =

- ✓ Acceptez-vous l'accueil des animaux de compagnie..... OUI NON

- ✓ Votre équipement dispose-t-il d'une salle de réunion pour accueillir des séjours intégrant une formation à thème..... OUI NON

5. LES ENGAGEMENTS DE L'ANCV ET DES PROFESSIONNELLES DU TOURISME ET DES LOISIRS

L'intégralité des engagements de l'ANCV et des professionnels du tourisme et des loisirs sont détaillés dans la convention de partenariat liant le professionnel du tourisme et des loisirs à l'ANCV qui sera mise en ligne sur le site Internet dédié au programme <http://seniorsenvacances.ancv.com> à partir du 18/07/2011.

Professionnel du tourisme et des loisirs:

Nom et fonction du signataire :

Date :

Cachet et signature du professionnel du tourisme et des loisirs:

Bon pour accord, lu et approuvé

--